

SUMMIT
2016

UN HIGH-LEVEL SUMMIT ON ADDRESSING LARGE MOVEMENTS OF REFUGEES AND MIGRANTS
NEW YORK, UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY, 19 SEPTEMBER 2016
CIVIL SOCIETY TAKING ACTION TOGETHER

Base de départ de la société civile pour
le Document Final de la Réunion de Haut
Niveau sur la gestion des déplacements
massifs de réfugiés et de migrants

**Un nouvel
accord pour
les réfugiés,
migrants et
sociétés**

Un nouvel accord pour les réfugiés, migrants et sociétés

Base de départ de
la société civile pour
le Document Final
de la Réunion de
Haut Niveau sur la
gestion des
déplacements
massifs de réfugiés
et de migrants ¹

1 > 24 juin 2016. Ce document présente un ensemble de points de départ qu'un vaste éventail d'organisations non-gouvernementales estiment importants alors que les États-membres de l'ONU commencent à négocier un Document final pour la Réunion de l'Assemblée Générale de l'ONU du 19 septembre 2016 sur la Gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Il a été rédigé en consultation avec les 22 membres du Comité d'Action internationale de la société civile, auto-organisé pour la Réunion (civil society Action Committee). Ce document reflète également les contributions émanant d'environ 140 sondages et candidatures d'organisations de la société civile du monde entier en vue de participer à la Réunion.

Le déplacement forcé de personnes que nous observons aujourd'hui atteint son summum depuis la seconde guerre mondiale. Et pourtant, la communauté mondiale est loin de respecter ses obligations de protéger ces personnes. La dernière fois qu'un tel déplacement de cette envergure a eu lieu, les États se sont unis pour rédiger la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et pour mandater le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Organisation internationale pour la migration (OIM), entre autres, pour incarner et bâtir des solutions. Ces solutions ne bénéficient pas d'un appui adéquat et les droits et mandats existants ne sont pas mis en œuvre. Nous avons besoin que les États changent l'histoire à nouveau.

En tant que migrants, réfugiés et organisations de la société civile travaillant sur le terrain dans le monde, nous appelons les États et autres intervenants à cette Réunion à lancer un nouvel accord pour les réfugiés, migrants et sociétés ; un accord qui remédie aux causes pour lesquelles des personnes sont forcées ou choisissent de quitter leur pays d'origine, qui leur assure un voyage en toute sécurité, tout en protégeant leurs droits fondamentaux; un accord qui permette aux personnes déplacées, réfugiés et migrants de préserver l'unité de leur famille, de construire de nouvelles vies et de jouir de leurs droits humains sans discriminations ; un accord pour bâtir des sociétés plus inclusives et plus diverses, sans xénophobie ni racisme, qui soient capables d'accueillir de nouveaux arrivants et de prospérer ensemble.

Pour nous, voici les principes généraux de ce nouvel accord:

- La société civile, y compris les réfugiés, migrants et diasporas, doit participer aux discussions et solutions, de la conception à la mise en œuvre.
- Les droits et conventions existent déjà. Les résultats doivent être bâtis sur la base des neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits humains, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, mais aussi l'Agenda 2030 de l'ONU pour le Développement durable.
- Les résultats doivent être réalisables et inclure des mécanismes de mise en œuvre et de responsabilisation, des moyens et des calendriers spécifiques
- Il importe que ces réponses sauvent des vies, répondent aux besoins, soient basées sur les droits, sensibles au genre et orientées vers la dignité humaine et le développement humain pour tous, indépendamment du statut.

Se basant sur des années d'organisation de la société civile et sur les recommandations mises en avant dans l'excellent rapport du Secrétaire général de l'ONU "Sûreté et dignité", nous exhortons les États à intervenir dans les quatre domaines suivants dans le Document final.

1. Lancer DÈS À PRÉSENT un plan international pour protéger et assurer la sécurité et la dignité des réfugiés, migrants et déplacés, en transit et à leur arrivée
2. Lancer un Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés
3. Lancer une feuille de route pour un Pacte mondial pour une migration sûre, régulière et organisée
4. Lancer une action internationale pour l'inclusion sociale et contre la discrimination, le racisme et la xénophobie

1

Lancer dès à présent un plan international pour protéger et assurer la sécurité et la dignité des réfugiés, migrants et déplacés, en transit et à leur arrivée.

De plus en plus, des politiques sont mises en place afin de prévenir les mouvements humains, de « securitize », de criminaliser la migration et de fermer les frontières internationales. Cela porte atteinte aux droits fondamentaux des réfugiés et migrants. Les preuves sont sans équivoques : des telles politiques n'arrêtent pas la mobilité humaine, mais poussent plutôt les gens vers des routes plus précaires; diminuent leur protection, et mettent en danger les vies des réfugiés et migrants. Outre le besoin de développer des canaux pour une migration sûre, organisée, et régulière, il est impératif d'assurer une assistance et protection systématiques pour tous les réfugiés et migrants vulnérables en mouvement et à l'arrivée, y compris les personnes déplacées. A l'heure actuelle, les réactions sont ad hoc, inconsistantes et absolument inadéquates.

La société civile appelle les États présents le 19 septembre à:

- Lancer un processus immédiat pour des directives et engagements en faveur d'une réponse systématique pour une meilleure assistance et protection des réfugiés et migrants qui sont vulnérables en transit et/ou à l'arrivée. De telles directives doivent clairement souligner les obligations contraignantes sous les conventions et le droit international, et devraient identifier et pallier aux manques en matière de protection. S'inspirant de *L'Initiative Nansen de déplacement engendré par un désastre* et *L'Initiative pour les migrants en pays en crise (Migrants in Countries in Crisis Initiative -MICIC)*, mais fermement ancré dans le cadre onusien, ce processus devrait être mené conjointement par les États et les praticiens de la société civile en partenariat explicite avec les agences internationales, les autorités locales, les réfugiés et migrants. Cela devrait inclure les consultations régionales, être limité dans le temps et en lien direct avec le Pacte mondial sur le partage des responsabilités pour les réfugiés et le Pacte mondial sur la migration sûre, organisée et régulière (voir points 2 et 3. ci-dessous).
- Respecter et mettre en œuvre les obligations internationales relatives aux Droits de l'homme. Les neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits humains, le droit international des réfugiés et le droit humanitaire, les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et les conventions du travail indiquent clairement que tous les êtres humains – pas une partie, mais 100% de tous les réfugiés, migrants et déplacés internes, indépendamment de leur statut administratif – ont des droits humains fondamentaux que les États doivent légalement respecter et protéger. Des conventions largement ratifiées énumèrent certaines vulnérabilités, tels que le principe de non-refoulement des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres personnes risquant de faire face à de graves violations de droits humains, la détermination de l'intérêt supérieur des enfants et la protection pour les victimes de trafic d'êtres humains.

- Mettre en place des mesures fondées sur les besoins et les droits qui sauvent des vies et protègent les personnes en déplacement et à l'arrivée Les États doivent travailler ensemble et avec d'autres acteurs pour accroître la capacité d'une assistance cohérente pour tous les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées, indépendamment de leur statut ou de la façon par laquelle ils sont arrivés. Cette assistance doit comprendre la nourriture, des abris et des maisons d'hébergement le long des dangereuses routes de migration, une aide médicale, un soutien psychosocial et des structures adéquates de réception.
- Urgemment revoir les politiques relatives aux frontières et à la migration afin d'en assurer la cohérence avec les standards internationaux des droits humains. Les mesures étatiques pour répondre aux préoccupations concernant la sécurité des frontières doivent avoir une base légale, être proportionnées, et s'assurer qu'elles ne violent pas les droits humains de ceux traversant les frontières. Il faudrait y intégrer des orientations claires venant des futurs "Principes et directives pratiques concernant les droits humains des migrants en déplacements massifs" du Groupe mondial des migration, des "Principes et directives recommandés sur les droits de l'Homme aux frontières internationales" du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et du corps d'instructions normatives des mécanismes du Conseil des droits de l'homme, des organes des traités et du UNHCR. Les politiques devraient garantir les ressources humaines et financières pour les soutien, secours, filtrage et réception, ainsi qu'un système rapide d'orientation pour ceux nécessitant une procédure rapide et équitable de détermination de statut. La détention ne devrait être utilisée que si elle est légale, nécessaire et proportionnée, et les enfants ne devraient jamais être maintenus en détention d'immigration. Les États et entités intergouvernementales devraient s'abstenir de faire des contrôles d'immigration ou de la dissuasion une condition pour l'aide au développement.

2

Lancer un Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés

Il est temps de lancer un processus immédiat menant à l'adoption rapide d'un Pacte mondial pour le partage des responsabilités concernant les réfugiés. Un

tel processus devrait être limité dans le temps, impliquer le UNHCR, les États et les praticiens de la société civile dans un partenariat explicite avec d'autres agences, les autorités locales, le secteur privé, les réfugiés et la diaspora.

Le Pacte mondial pour le partage des responsabilités doit se baser sur le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés et respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de tous les réfugiés et demandeurs d'asile, tout en réaffirmant le principe de *non-refoulement*. Les États devraient s'appuyer sur leurs expériences passées concernant des mesures globales pour les réfugiés, notamment sur les aspects positifs du Plan mondial d'action de 1989 (*Comprehensive Plan of Action* ou CPA) pour les réfugiés d'Indochine, et ce, afin de générer des réponses plus prévisibles et équitables en termes de gestion de larges mouvements de réfugiés.

Pour que le Pacte mondial change réellement la donne, la société civile appelle les États à l'inclure dans le Document final du 19 septembre et à y inclure comme base de départ:

- Respecter leurs obligations de fournir l'asile et protéger les réfugiés. Réaffirmer leur engagement total et la mise en œuvre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ses protocoles et instruments régionaux.

- Partager la responsabilité d'accueillir les réfugiés.
S'engager à réinstaller tous ceux identifiés par le UNHCR comme nécessitant une réinstallation, ce qui représente annuellement au moins 10% de la population mondiale des réfugiés, au travers de programmes de réinstallation et d'admissions pour motifs humanitaires, tout en fournissant des voies légales rapides supplémentaires, telles que pour la réunification de famille élargie, des bourses d'étude, des programmes de migration de main-d'œuvre, l'évacuation médicale et des parrainages, communautaires et privés, au-delà de ces 10%. Le Pacte devrait traiter du rôle des autorités nationales et locales en matière d'accueil, de réception et de réinstallation des réfugiés, mais aussi du rôle des acteurs non-étatiques, de la société civile et des employeurs. Les contributions des États au partage de responsabilités concernant les réfugiés devraient être équitables et proportionnelles à la capacité de chacun. Afin d'évaluer la contribution de chaque État au partage des responsabilités, il conviendrait d'utiliser des critères objectifs, tels que la taille de l'économie, de la population, le taux de chômage, la population réfugiée et le nombre de demandes d'asile reçues.
- Des engagements pour le partage de la responsabilité de satisfaire les besoins et droits, immédiats et à long-terme, et pour le soutien des moyens de subsistance des réfugiés et communautés d'accueil.
Fournir un financement prévisible et pluriannuel pour traiter les causes profondes, les facteurs sous-jacents et les effets du déplacement, ainsi que prévenir les déplacements prolongés; soutenir l'intégration locale et les initiatives indépendantes; y compris en fournissant aux enfants et jeunes réfugiés un accès immédiat à l'éducation (aucun enfant ne devrait rester sans accès à l'éducation plus de 30 jours), un accès plus large aux formations et apprentissages de niveau plus élevé, et en respectant les droits et accès au travail décent et aux emplois rémunérés pour les réfugiés. Il faut pour cela reconnaître les contributions et réponses extraordinaires des pays et communautés accueillant des réfugiés; assurer des synergies et une bonne coordination entre les réponses humanitaires et de développement (tant immédiates que long-terme).

- Cesser de laisser des réfugiés à la dérive et à l'abandon. S'assurer que les réfugiés et demandeurs d'asile ne sont pas bloqués dans des camps ou centres désignés pour des périodes prolongées, mais aussi que leurs cas soient traités rapidement, en accord avec les conventions largement ratifiées. S'assurer qu'ils aient accès à des informations correctes et à un soutien concernant leurs droits et les services disponibles.
- Se montrer responsable. Le nouveau Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés devrait être prévisible et équitable, clairement défini et effectivement mis en œuvre, et surveillé, y compris via l'appui et la surveillance d'un mécanisme institutionnel.

3 Lancer une feuille de route pour un Pacte mondial pour une migration sûre, régulière et organisée

Dans un monde de plus en plus mobile, il est urgent d'établir des canaux de migration sûre, ordonnée et régulière; des canaux qui permettent aux gens de chercher la sécurité, de retrouver leur famille, du travail ou moyens de subsistance décents, de suivre des études ou de faire des affaires à l'étranger, d'assurer un meilleur futur pour eux et leurs familles. Développer de tels canaux réduirait drastiquement les abus et les souffrances que les réfugiés et les migrants subissent actuellement – ainsi que le chaos personnel, social et politique extraordinaire qui en découle – en l'absence de tels canaux. Une migration qui est sûre et choisie est une opportunité pour le développement humain et une nécessité dans notre monde globalisé.

Un résultat attendu de la réunion serait que les États lancent une feuille de route de toutes les parties prenantes pour le développement du Pacte mondial sur la migration sûre, ordonnée et régulière. Cette feuille de route devrait être liée au But 10 (7) de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et avec le développement de normes et engagements pour la protection des migrants en mouvement (voir point 1 ci-dessus). Ancré dans le cadre onusien, ce processus devrait être conjointement mené par les États et les praticiens de la société civile dans un partenariat explicite avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et autres agences, y compris l'Organisation internationale du travail (OIT), le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et l'UNICEF, les autorités locales, les réfugiés, les migrants et les diasporas. Il devrait inclure les consultations régionales, être limité dans le temps et mener à l'adoption du Pacte mondial à la Conférence mondiale sur les migrations en 2018, avec pour but de changer et améliorer la gouvernance mondiale des migrations. Il devrait aussi inclure l'intégration de l'OIM au sein du système onusien avec un mandat de protection.

Les points de départ du Pacte mondial pour une migration sûre devraient être:

- S'assurer que la migration est un choix et non une nécessité. Reconnaître, et agir sur cette base, que le meilleur moyen de contrecarrer la migration forcée est de s'attaquer à ses causes profondes, ce qui comprend les persécutions, les discriminations, les violations des droits humains et les abus, les conflits et violences, la pauvreté extrême et les inégalités structurelles, mais aussi le changement climatique et les catastrophes naturelles. Ces défis devraient surmontés en tant qu'impératifs à part entière, et les réponses ne devraient pas se construire de manière à réduire la migration choisie.
 - Construire, mettre en œuvre et surveiller des canaux de migration basés sur les droits et sensibles au genre, depuis la préparation et le départ, durant les déplacements, les procédures de réception, d'admission, de résidence, pour travailler et vivre dans un nouveau pays.
- En particulier: respecter et protéger les droits spécifiques qui existent dans des conventions internationales et que le droit international prescrit pour les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides, les enfants, les victimes de torture de traumatismes ou de violences en transit, des victimes de la traite, et toute situation de détresse physique ou psychologique. Les systèmes de protection des enfants devraient exister pour toutes les étapes des routes de migration.
- Combattre les abus par les exploiters de migrants et protéger les droits du travail. S'assurer qu'une coopération interétatique et un système de surveillance sont en place pour réduire les effets et assurer les poursuites des trafiquants d'êtres humains, et ceux du recrutement des agents et intermédiaires qui abusent des réfugiés et des migrants, particulièrement dans les secteurs avec une histoire d'exploitation de travailleurs étrangers, tels que le travail domestique, le secteur hôtelier, le textile et la construction.
 - Faire respecter les droits du travail des migrants, y compris la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'égalité salariale et des conditions de travail sûres, pour les travailleurs de tout niveau de qualification, indépendamment de leur statut.
 - Mettre en œuvre des politiques nationales qui protègent les droits humains des migrants. Traduire les droits des migrants en politiques et en pratiques, y compris le droit à travailler, à avoir une vie de famille et une unité familiale, et à avoir accès libre aux services publics, tels que les soins de santé, l'éducation et la justice.
 - Assurer des systèmes efficaces et équitables de transfert fonds, pour soutenir les opportunités d'investissement dans les communautés d'origine et faciliter la transférabilité des bénéfices acquis.
 - Respecter le droit au retour volontaire, respecter l'interdiction d'expulsions collectives et s'assurer que tout autre forme de retour respecte le droit et les standards internationaux en matière de non-refoulement et d'intérêt supérieur de l'enfant, tout en fournissant une aide à la réintégration si nécessaire.

4

Lancer une action internationale pour l'inclusion sociale et contre la discrimination, le racisme et la xénophobie

Combattre le racisme et la xénophobie et s'assurer que les réfugiés et migrants soient accueillis et intégrés au sein de sociétés inclusives sont des conditions sine-qua-non pour une refonte des politiques concernant les réfugiés et les migrations. Cependant les réfugiés et migrants sont trop souvent – et de plus en plus – craints, dénigrés, menacés avec violence et criminalisés. Apprendre à se connaître les uns les autres détient le potentiel d'éliminer les barrières, de lutter contre les perceptions négatives au sujet des migrants et réfugiés, de mettre en œuvre une intégration solide et des plans de cohésion, et de tenir les coupables pour responsables en cas de discours racistes et xénophobes et de crimes ; ce sont des points cruciaux pour un succès durable des résultats de la réunion.

La société civile appelle les États à agir dans le document final du 19 septembre pour soutenir et diffuser la campagne onusienne mondiale contre la xénophobie, avec comme points de départ:

- **Inclusion sans délai.** Assurer l'inclusion des différents types de migrants dans les sociétés, dès leur arrivée, indépendamment de leur statut et en partenariat avec des associations locales de réfugiés, de migrants, de diasporas et d'autres groupes de la société civile, en fournissant: l'accès à des cours de langue, des informations légales, une orientation culturelle, l'éducation, les soins de santé et l'accès à la justice; et assurer une forte séparation entre les services publics et les autorités pénales et les services d'immigration.
- **Participation.** Assurer l'inclusion politique, économique et sociale ainsi que la participation en appliquant les droits du travail des réfugiés et migrants, mais aussi baliser le parcours pour l'accès aux droits de vote et la citoyenneté et instituer des comités consultatifs de migrants au niveau local.
- **Plan de développement national.** Inclure l'intégration des réfugiés et migrants et les impacts pour les communautés d'accueil dans les stratégies locales et nationales de développement, à court et à long terme.
- **Législation antiracisme.** Promulguer et mettre en œuvre plus activement des législations contre le racisme, la xénophobie, la discrimination, les crimes et discours haineux.
- **Des écoles inclusives:** Créer des environnements inclusifs et tolérants dans les écoles, avec des programmes scolaires comprenant une éducation à la diversité et à la migration.
- **Des lieux de travail inclusifs.** Traduire en pratique la protection des droits du travail des réfugiés et migrants, y compris en établissant un dialogue social construit, avec la participation des employeurs, des employés, de la société civile, des syndicats et des instances politiques.
- **Des villes accueillantes:** Soutenir des programmes d'inclusion et de participation aux niveaux local et municipal, afin de bénéficier de la diversité tout en luttant en même temps contre la xénophobie et les obstacles à la participation.
- **Modifier les perceptions et le lexique; initiative pour une terminologie mondiale.** Insister que les médias, les politiciens, les décideurs politiques et le grand public prennent leurs responsabilités en traitant correctement les faits et les chiffres, et qu'ils s'abstiennent d'utiliser une terminologie stigmatisante, incorrecte ou criminalisante en traitant des réfugiés et migrants. Les États devraient montrer l'exemple à cet égard. Au sein de la campagne mondiale de l'ONU contre la xénophobie, l'ONU devrait urgemment développer un outil dans diverses langues en faveur d'une terminologie plus précise et humaine pour les personnes en déplacement et pour le phénomène de mobilité humaine.
- **Campagnes.** Sans plus attendre, développer des campagnes aux niveaux local et national afin de soutenir activement la campagne menée par l'ONU contre la xénophobie, tout en présentant des initiatives émanant des citoyens, des municipalités ou des organisations de la société civile qui accueillent et impliquent des réfugiés et des migrants.

Signatories (as of 26 July)

- Abibimman Foundation
- AFFORD
- Alianza Americas
- American Relief Coalition for Syria
- Amnesty International
- Asia Pacific Refugee Rights Network (APRRN)
- Asociación Dianova España
- Association for Community Development
- Association for Farmers Rights Defense (AFRD)
- Asylum Access
- CAFOD (Caritas England and Wales)
- CARE International
- Caritas Internationalis
- Catholic Mission
- Centre for Sustainable Rural Development (SRD)
- Christian Church (Disciples of Christ) Refugee & Immigration Ministries
- Church World Service
- Coalition of the Flemish North-South Movement 11.11.11
- COAST and EquityBD
- Danish Refugee Council
- Deepti Bhuban
- End Child Detention Coalition
- ESCR-Asia Pakistan
- Fédération Association de Migrants
- FOCSIV
- Fraternité Solidarité Jeunesse Cote d'Ivoire
- HIAS
- Hope for Children - UNCRRC Policy Center
- International Catholic Migration Commission (ICMC)
- International Commission of Jurists
- International Council of Voluntary Agencies (ICVA)
- International Detention Coalition
- International Federation of Professional and Business Women
- International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA)
- International Presentation Association
- International Refugee Assistance Project
- International Rescue Committee
- Irish Refugee Council
- Kapo Seba Sangha KSS
- Kathak Academy Bangladesh
- Kids Empowerment, Aide à l'Enfance
- Kindermothilfe
- Loretto Community
- Lutheran World Federation
- Memorial Civic Assistance
- Migrant Forum in Asia
- Migrant News Lanka
- Migration and Development Civil Society Network (MADE)
- Migration Policy Group
- Minderhedenforum vzw
- Minority Rights Organization (MIRO)
- National Association of Nigeria Nurses and Midwives
- NGO Committee on Migration
- Niger Delta Women's movement for Peace and Development
- Norwegian Refugee Council
- Pakistan Rural Workers Social Welfare Organization
- ORBIT vzw
- Oxfam
- Peacebuilding Solutions
- People's Empowerment Foundation (PEF)
- PICUM - Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants
- Plan International
- Policy Analysis and Research Institute of Lesotho
- Poverty Elimination and Community Education (PEACE) Foundation
- Refugee Consortium of Kenya
- Regional Coalition against Trafficking in Women and Girls in Latin America & the Caribbean (CATWLAC)
- Save the Children
- Scalabrini International Migration Network (SIMN)
- Secours Islamique France
- Settlement Services International
- Society for Human Rights and Prisoners Aid (SHARP-Pakistan)
- SOS Aldeas Infantiles
- SOS Children Village International
- Swiss Foundation of the International Social Service
- Syrian Community Network
- Task Force on ASEAN Migrant Workers
- Terre des Hommes
- The Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the U.S.A.
- The Global Alliance Against Traffic in Women
- U.S. Committee for Refugees and Immigrants
- United Nations Association of Georgia
- WARBE Development Foundation
- Welthungerhilfe
- Women Refugee Route
- World Organization for Early Childhood Education (OMEP)
- World Vision International
- Worldview Mission

Plus d'informations sur l'organisation du Sommet
par et pour la société civile est disponible ici:
refugees-migrants-civilsociety.org

CONTACT

Email: info@madenetwork.org

Tel: +32 2 646 74 00

madenetwork.org